



Arret d'astreinte suite à un problème de sante

Par Visiteur

Bonjour.

j'ai ete obligé d'arreter mon astreinte en tant que technicien de maintenance suite à un probleme de santé qui m'oblige à prendre un traitement de nuit.

Cela faisait 24 ans que je prenais l'astreinte ; j'ai demandé une compensation d'indenmité car cela me penalise d'environ 300 ? par mois.reponse negative.

quel recours s'il y a ?

merci

Par Visiteur

Cher monsieur,

bonjour.

j'ai ete obligé d'arreter mon astreinte en tant que technicien de maintenance suite à un probleme de santé qui m'oblige à prendre un traitement de nuit.

Cela faisait 24 ans que je prenais l'astreinte ; j'ai demandé une compensation d'indenmité car cela me penalise d'environ 300 ? par mois.reponse negative.

quel recours s'il y a ?

A mon sens, il n'y a pas grand chose à faire: Si vous n'êtes plus en mesure d'effectuer les astreintes de nuit, l'employeur n'a pas à vous les rémunérer ou à vous octroyez une quelconque indemnité.

Or, à ma connaissance, la sécurité sociale refuser d'indemniser cet arrêt médical du travail de nuit dans la mesure où vous n'êtes pas dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique.

Donc, aucun recours à l'horizon, malheureusement.

Très cordialement.